

REGLEMENT JEU CONCOURS « SOFTEN Avril 2010 »

Article 1 :

La **Société Franco-Tunisienne d'Energie Nouvelle « SOFTEN »** sise au Rue des mathématiques Z. I. Grombalia - Tunisie ci-dessous désignée « Annonceur » organise un jeu concours sur le portail Webmanagercenter.com du 22/04/2010 au 15/05/2010.

Article 2 :

L'opération est organisée sur le portail webmanagercenter.com. Le concours est accessible à tout moment à l'ensemble du public souhaitant y participer (une participation par personne).

Article 3 :

Pour participer au jeu concours, il suffit de se connecter au site www.webmanagercenter.com , de cliquer sur l'une des bannières relatives au jeu, de répondre aux 8 questions posées et d'envoyer le formulaire.

Article 4 :

Les personnes qui auront fourni **les bonnes réponses** seront départagées par tirage au sort pour le prix que SOFTEN va mettre à la disposition du gagnant (chauffe-eau solaire + installation). **Le tirage au sort se fera le 15 Mai 2010.**

Article 5 :

Le tirage au sort sera effectué par un jury composé d'un représentant de Webmanagercenter.com, un représentant de « **SOFTEN** » et d'un huissier notaire. A défaut de pouvoir joindre le premier gagnant, 2 autres tirages au sort seront fait pour délimiter un premier et un deuxième remplaçant.

Article 6 :

La **Société Franco-Tunisienne d'Energie Nouvelle « SOFTEN »** s'engage à honorer son jeu concours par la fourniture du prix mentionné dans sa campagne publicitaire sur le site webmanagercenter.com.) Celui-ci ne peut être ni repris, ni échangés, ni négociés contre de l'argent.

Article 7 :

Le nom du gagnant sera communiqué à travers le site webmanagercenter.com et il sera invité à récupérer son prix avant **le 20 Mai 2010.**

Article 8 :

Le(s) gagnants de ce jeu, autorisent la **Société Franco-Tunisienne d'Energie Nouvelle»** à utiliser leurs noms, e-mail et photos à toutes fins publicitaires jugées nécessaires par l'organisateur sans versement d'aucun droit d'utilisation de ces noms et photos, et ce pour une durée illimitée.

Article 10 :

- Le prix qui ne sera pas récupéré par le(s) gagnant(s) avant **le 20 Mai 2010** restera en la possession de « **SOFTEN** ».

Il faudra contacter le siège de La **Société Franco-Tunisienne d'Energie Nouvelle** « **SOFTEN** » sise au Rue des mathématiques Z. I. Grombalia – pour confirmation de présence pour la récupération du prix.

Tel: 72 210 600-Service Marketing et commercial.

Article 11 :

La participation à cette opération promotionnelle est interdite au personnel de la La **Société Franco-Tunisienne d'Energie Nouvelle** « **SOFTEN** »

Article 12 :

Le seul fait de participer à cette opération promotionnelle implique l'acceptation du présent règlement. Tout litige pouvant survenir à l'occasion de son application est du ressort des tribunaux de Tunis.

Article 13 :

Le règlement du jeu est disponible chez maître ABIR MEKKI sise 6 rue MAHDIA-Tunis. Tél. : 71 894 126